

précédentes jusqu'à 1918 dans le cas des provinces, et jusqu'à 1946 dans le cas du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest.

Au cours de ces deux saisons de feux sans précédent quant au nombre d'incendies déclarés, à la superficie détruite et aux dépenses de suppression, les organismes de lutte contre les incendies de forêt dans le centre-ouest du Canada n'ont pas eu assez d'avions et d'équipement terrestre pour faire face à la situation. Ils ont dû obtenir l'aide d'autres régions du pays et, à plusieurs reprises, des États-Unis.

Chargé de lutter contre les dangers que suscitent l'évolution du climat et les infestations d'insectes, le Centre intergouvernemental de protection contre les incendies de forêt (CIPIF) ouvrirait ses portes à Winnipeg, le 1^{er} juin 1982. Le Service canadien des forêts, Parcs Canada, le ministère des Affaires indiennes et du Nord, le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest, de même que neuf gouvernements provinciaux ont convenu de partager les frais d'établissement et d'exploitation de cette entreprise nationale mixte.

Le CIPIF a pour objet immédiat de fournir à ses organismes membres des services opérationnels qui rassemblent, analysent et diffusent des renseignements sur la suppression des incendies de forêt, assurant ainsi un partage économique des ressources disponibles. En outre, le Centre établira des programmes dynamiques visant la création, la promotion et le perfectionnement de services normalisés qui permettront aux organismes membres d'accroître le niveau de maîtrise des incendies de forêt au Canada.

En avril 1983, Environnement Canada annonçait que le gouvernement fédéral se proposait d'acheter 20 avions bombardiers d'eau dans les quatre prochaines années, afin d'aider les provinces à combler leurs besoins au plus fort de la saison annuelle des feux.

Il existe un surplus apparent de bois au Canada, bien que l'on commence à éprouver dans toutes les régions des pénuries de bois tendre, auxquelles il serait possible de remédier par une application plus intensive des techniques de gestion et de sylviculture. Une utilisation accrue de chaque arbre et de certaines espèces feuillues permettrait de prolonger l'existence de la ressource. Les estimations du volume de bois présentées au tableau 8.1 comprennent plus de 2 milliards de mètres cubes sur une superficie de 375 000 km² de terres forestières économiquement inaccessibles.

8.1.3 Administration des forêts

Les provinces possèdent 90 % des forêts qui ne sont pas réservées à des usages particuliers, tels que les parcs nationaux. De son côté, le gouvernement fédéral possède ou administre environ 85 millions d'hectares, mais la majorité de ces terres se trouvent au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest et sont pour une bonne part impropres à la production de bois commercial. La superficie qui appartient au gouvernement fédéral dans les provinces ne représente qu'environ 800 000 ha, et il s'agit surtout de parcs

nationaux et de réserves militaires. Les terres indiennes totalisent 2,4 millions d'hectares.

La Loi constitutionnelle de 1867 spécifie que les provinces ont des pouvoirs directs en ce qui touche l'administration de leurs «terres publiques et des bois et forêts qui s'y trouvent». Quant au gouvernement fédéral, il possède une compétence quasi exclusive ou partagée avec les provinces relativement à un grand nombre de politiques et d'activités liées aux ressources forestières du Canada: gestion financière, développement régional, efficacité de l'industrie, recherche et développement, commerce et régime tarifaire, transports et environnement. Au moins six ministères fédéraux s'intéressent directement aux forêts.

Service canadien des forêts. Dans le domaine forestier, le principal organe fédéral est le Service canadien des forêts (SCF) d'Environnement Canada. Il a pour objectif de promouvoir l'aménagement et l'utilisation des ressources forestières du Canada, d'une part par l'attention qu'il apporte à la politique et à l'économie forestières, et d'autre part par les programmes de recherche et d'action exécutés par deux instituts forestiers nationaux et six centres régionaux de recherche forestière. L'activité porte entre autres sur la protection et l'aménagement des forêts, l'amélioration des arbres, la statistique forestière et les aspects écologiques de l'exploitation forestière.

Par suite d'une réorganisation gouvernementale annoncée en janvier 1982, la responsabilité des ententes fédérales-provinciales d'intérêt forestier est passée du ministère de l'Expansion économique régionale à Environnement Canada, ce qui confère au SCF un rôle clé dans l'exploitation forestière.

Le Service canadien des forêts assume environ la moitié du coût des deux organismes de recherche privés: Forintek, qui met au point, confectionne et conserve des produits de bois solide, et l'Institut canadien de recherche en génie forestier, qui élabore des méthodes améliorées et moins coûteuses de récolte du bois.

Après l'annonce, en mars 1982, d'un programme fédéral de création d'emplois financé par l'Assurance-chômage, le SCF a entamé avec plusieurs provinces des pourparlers en vue d'établir des ententes bilatérales de stimulation de l'emploi pour les milliers de travailleurs forestiers mis à pied en raison de l'affaissement le plus considérable du marché des produits du bois depuis la crise économique des années 1930.

Le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources s'intéresse aux forêts par les fonctions qu'il exerce relativement aux plans et politiques énergétiques, et au Centre canadien de télédétection (CCT). Le bois et ses déchets d'usinage offrent des possibilités sur le plan énergétique, et le CCT effectue des recherches en technologie de la télédétection, dont les applications dans le domaine de l'exploitation forestière sont innombrables.

Programmes forestiers des provinces. Toutes les terres forestières des provinces, à l'exception des petites étendues que représentent les parcs nationaux,